



MUNICIPALITE

Préavis 2016- 2021 / N° 42

Budget de fonctionnement 2020

Rolle, le 21 octobre 2019

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la Loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement d'application du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et des articles 85 et suivants du règlement du Conseil communal de Rolle du 29 août 2014, nous avons l'honneur de présenter et de soumettre à votre approbation le budget de l'année 2020.

1. PRÉAMBULE

Pour la deuxième année consécutive, la Municipalité doit faire face d'une part aux enjeux et impacts financiers engendrés par les effets de la révision de la péréquation intercommunale¹ ; et d'autre part, sur le plan fiscal, par la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), mise en vigueur par le canton en 2019, poursuivie dès 2020 par l'entrée en force de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). A ces effets viennent s'ajouter ceux dus au rapatriement des capitaux étrangers aux USA. Le paysage financier communal est bouleversé par ces profonds changements qui provoquent de sérieuses conséquences sur son pilotage.

Le budget a été établi avec un taux d'imposition de 59.5 et un taux d'impôt foncier de 1.0 ‰, soit sans changement par rapport aux années précédentes. En revanche, et afin de réduire la perte et le besoin de financer le ménage communal par l'emprunt, le préavis 2016 - 2021 / N° 41 inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 19 novembre 2019, propose une augmentation de 4 points, soit d'augmenter le coefficient communal de 59.5 points à 63.5 points.

En effet, nous devons faire face à une situation extrêmement préoccupante ; les résultats financiers de la Commune présentent un excédent de charges depuis 2013, mis à part les années 2015 et 2016 qui ont bénéficiés d'entrées fiscales très importantes, survenues avant la révision du système péréquatif qui a pris son effet complet en 2019¹ ; le résultat du projet de budget pour 2020 montre un excédent net de dépenses de CHF 8'135'156. La marge brute d'autofinancement est négative à hauteur de CHF 5'160'817.—. La comparaison des budgets 2020 et 2019, et des comptes 2018, se présente selon le détail ci-après :

¹ Soit la suppression au 1^{er} janvier 2019 de la valeur du point d'impôt communal édicté pour les communes à fort potentiel fiscal, ces dernières étant édictées d'une partie de leurs recettes lorsque celles-ci dépassent fortement la moyenne par habitant des communes du Canton

CHF	Budget 2020	Budget 2019 - Y.C. charges liées péréquatives	Variations	Budget 2019 - Amendé	Comptes 2018
Charges	60 082 990	64 790 487	(4 707 497)	58 228 087	65 062 000
Revenus	51 947 834	55 119 217	(3 171 383)	54 544 984	62 918 029
Déficit	8 135 156	9 671 270	(1 536 114)	3 683 103	2 143 971

Conformément au tableau ci-dessus, le déficit prévu pour 2020, bien que légèrement inférieur à celui de 2019 reste abyssal. Les principales raisons sont décrites ci-après.

2. TABLE DES MATIERES

1. Préambule	1
2. Table des matières	2
3. Appréciation de la situation actuelle.....	3
3.1 Situation générale.....	3
3.2 Compression des charges	3
3.3 Evolution des charges cantonales et entrées fiscales	3
4. Commentaires généraux	4
4.1 Politique salariale.....	4
4.2 Politique d'amortissements.....	4
4.3 Consignes budgétaires	5
4.4 Incidences connues au 1er octobre 2019 et contexte général	5
5. Analyses et comparatifs	6
5.1 Comparatif des budgets par nature 2020 et 2019, avec le détail des principales évolutions.....	6
6. Détail récapitulatif des participations intercommunales et participations statutaires	11
7. Evolution de la facture sociale	13
8. Répartition des principales charges par nature pour le budget 2020 et synthèse globale	14
9. Evolution des charges de 2013 à 2020.....	14
10. Etat de la dette et marge d'autofinancement	15
10.1 Etat de la dette.....	15
10.2 Marge d'autofinancement	15
11. Conclusion.....	17

3. APPRÉCIATION DE LA SITUATION ACTUELLE

3.1 Situation générale

Comme explicité dans le préavis 2016 – 2021 / N° 41, les finances de la Commune sont fortement préjudiciées par les récentes décisions du Canton. Cette situation devrait perdurer jusqu'à l'horizon 2022, année durant laquelle le Canton prévoit une nouvelle méthode de calcul de répartition des charges péréquatives des communes, ainsi qu'une refonte du règlement sur la comptabilité des communes.

En comparant les budgets 2020 et 2019, nous constatons que la reprise intégrale du financement de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) par le Canton², engendre un gain d'un point d'impôts pour Rolle, ce qui atténue légèrement l'effet négatif provoqué par les autres récentes décisions du Canton mentionnées en préambule. Nous relevons également que la charge budgétée en 2019 pour couvrir les frais et dépens cantonaux, conformément aux recommandations de notre avocat, n'est pas reconduite en 2020. Tous comme les frais occasionnés par le projet de fusion, dont le vote a dû être reporté, au vu des difficultés financières rencontrées par notre Commune. Ces points réduisent la perte prévue au budget 2020.

3.2 Compression des charges

L'importante compression budgétaire effectuée en 2019, principalement liée à des frais d'entretien de bâtiments, routes, etc n'a pu être reconduite en 2020, sous peine de voir le patrimoine immobilier de la Commune se détériorer. Ce qui présente aussi le risque de reporter des charges plus lourdes sur les années futures, par des travaux importants à effectuer dans l'urgence. Nous rappelons que la marge de manœuvre de la Commune reste extrêmement limitée. En moyenne, le 80 % environ des charges budgétées sont incompressibles, constituées principalement de frais du Canton, d'associations, d'amortissements ou encore d'intérêts et contrats de services.

3.3 Evolution des charges cantonales et entrées fiscales

Ces dernières années, la facture sociale, charge Cantonale, s'est systématiquement inscrite à la hausse. De plus, la décision de 2016 de supprimer la valeur du point d'impôt écrêté³, comme référence dans les calculs, a fortement impacté notre Commune, qui est une importante contributrice par la valeur élevée de son point d'impôts.

Le but du Canton recherché par cette suppression est d'accroître la solidarité entre les communes les plus nanties et celles dont les ressources fiscales sont plus faibles ; d'aider les communes les plus touchées par les pertes fiscales liées à la réforme de l'imposition des entreprises⁴ ; de préserver l'intérêt des communes à affecter des zones au développement économique et de favoriser les communes qui assument des charges de ville-centre.

² Suite à la convention signée le 10 septembre 2018 entre l'Etat et les associations faîtières des communes, l'Etat reprend à sa charge la totalité des coûts de financement de l'AVASAD dès le 1^{er} janvier 2020, et augmente provisoirement de 1.5 pts le taux d'impôts cantonal en 2020.

³ Les communes à forte capacité financière sont écrêtées d'une partie de leurs recettes lorsque celles-ci dépassent fortement la moyenne des communes. Cet écrêtage finance directement une partie de la facture sociale (119.8 millions selon le décompte 2020/117.8 millions en 2019).

⁴ Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), adoptée par le peuple le 19 mai 2019, consistant principalement à abolir les privilèges fiscaux des sociétés à statuts spéciaux. Sous le régime précédent, une entreprise qui réalise la majorité de son chiffre d'affaires à l'étranger peut bénéficier d'un taux d'imposition réduit.

Buts qui ne se confirment pas pour la Commune de Rolle

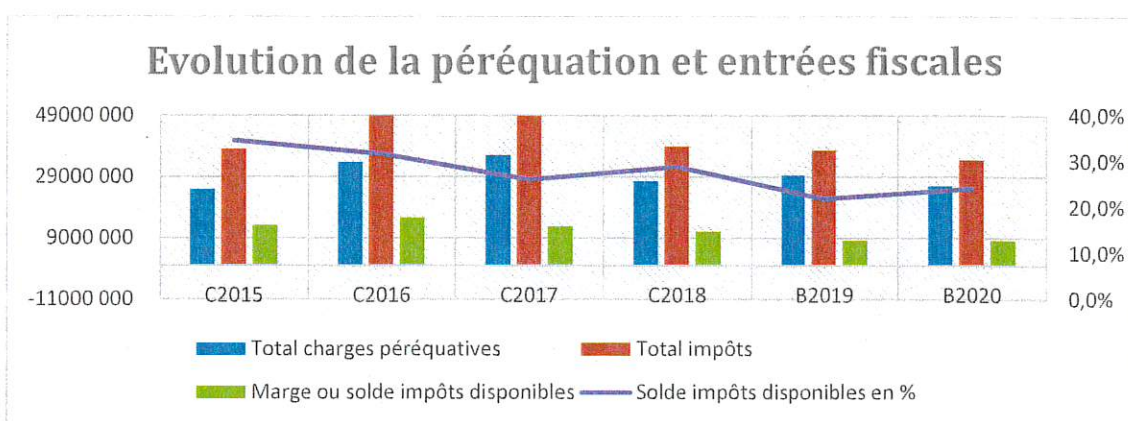
Pour davantage de précisions, on se référera à l'exposé des motifs et projet de loi du Canton, datant de septembre 2017, qui définit les modifications apportées à la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC).

Le graphique 1, ci-dessous, illustre bien cette situation. Le solde d'impôts disponible pour couvrir les charges des services à la population, en violet, passe de plus de 35 % en 2015 à un peu plus de 25 % pour la proposition de budget 2020.

La charge péréquative ou charge cantonale reste très élevée et ne s'aligne pas sur la baisse des entrées fiscales.

Plafond de l'effort

Le plafond de l'effort passe de 45 points en 2018 et 2019 à 48 points pour les années 2020 et 2021 ; de plus les recettes conjoncturelles sont exclues du calcul de ce plafond.



Graphique 1

4. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

4.1 Politique salariale

La Municipalité a prévu au budget 2020 une enveloppe représentant une augmentation de 1 % de la masse salariale ajustée (rotation du personnel), comprenant l'indexation au coût de la vie évaluée à 0.5 %, ainsi qu'une hausse de 0.5 % du taux de cotisation de l'employeur pour la Caisse intercommunale de prévoyance (CIP) (celle de l'employé subit une hausse de 1 % depuis 2019). Conformément à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la loi fédérale, relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), l'enveloppe prend également en compte le relèvement du taux de cotisations de 0.15 % de la part employeur à l'AVS (la part employé subit également une hausse de 0.15 %).

4.2 Politique d'amortissements

Sur demande de la COFIN, la Municipalité applique la politique d'amortissements depuis le budget 2008, fondée sur les critères suivants :

1. Les amortissements démarrent au moment où l'usage de l'objet concerné commence. Si une inconnue importante au niveau du montant net demeure sur un des points suivants,

la Municipalité peut décider de le décaler jusqu'au moment où le montant final sera connu :

- a. montant des factures
 - b. montant des recettes à facturer
 - c. montant des prélèvements
 - d. montant des éventuelles subventions.
2. Lors de l'élaboration du budget, les amortissements sont prévus dans l'année de la prise d'usage (pour autant que celle-ci soit établie au moment du budget) sous réserve de la condition 1. Si le montant déterminant n'est pas connu, l'amortissement sera calculé sur la base du montant du préavis. L'amortissement comptabilisé à la clôture pourra être différent de celui budgétisé dans la mesure où il sera basé sur le montant effectif.
 3. Pour les comptes, la Municipalité, une fois le montant investi connu, peut proposer l'amortissement d'un investissement lors de la clôture annuelle.
 4. La Municipalité est compétente pour proposer des amortissements extraordinaires.

4.3 Consignes budgétaires

Les prévisions suivantes ont en outre prévalu lors du calcul du budget 2020 :

- La Municipalité a limité au maximum les dépenses d'investissements.
- La Municipalité a également limité les dépenses de fonctionnement.
- Incidences connues au 1er octobre 2019 dans un contexte général: charges non maîtrisables comme notre participation aux coûts de la facture sociale cantonale, le versement au fonds de péréquation intercommunale ou les budgets des associations.
- Eléments comptables des exercices 2018 et 2019 .
- Contenu des budgets antérieurs.

4.4 Incidences connues au 1er octobre 2019 et contexte général

Les recettes fiscales n'ont pas été adaptées au préavis 2016 - 2021 / N° 41 qui sera déposé le 12 novembre 2019, fixant le taux d'imposition pour l'année 2020, ceci conformément à une requête de la COFIN ; cependant les éléments suivants ont été pris en considération :

- Les encaissements de 2017 à 2019.
- La croissance escomptée de la population.
- L'augmentation à froid de la capacité contributive moyenne des Rollois.
- La mise en vigueur de la RFFA au 1^{er} janvier 2020.
- Une aide financière fédérale pour la RFFA, redistribuée par le Canton aux communes.
- Le rapatriement des capitaux étrangers aux USA.
- Les événements extraordinaires de 2019 connus à ce jour.

Cette approche a été confrontée avec les documents actualisés tous les mois par le Receveur du Canton (Service fiscal). L'affinement des méthodes de calcul de l'Etat invite à une certaine prudence quant aux chiffres finaux de 2019, compte tenu de deux phénomènes distincts :

- 1) Le domicile fiscal est arrêté au 31 décembre. Par conséquent, des impôts déjà perçus peuvent jusqu'à cette date faire l'objet d'un « transfert » au détriment de la Commune, ou inversement si la personne physique ou morale concernée, quittant son lieu de résidence actuelle, s'établissait à Rolle avant la fin de l'année.
- 2) La répartition sur l'année en cours et celle à venir (transitoires) ne nous est communiquée qu'à la fin de l'exercice ; elle peut selon les cas représenter un montant important.

En conséquence, le Service des finances a adopté une position fondée sur la faible croissance de la population estimée en 2020. Concernant le calcul des personnes morales, elle s'est basée sur l'estimation effectuée par l'Administration cantonale des impôts, qui a mesuré l'impact de la mise en vigueur de la RFFA, ainsi que du rapatriement des capitaux étrangers.

Charge étatique : un calcul provisoire des participations communales pour 2020 a été établi par le service des communes et du logement. Il prend en considération la diminution des entrées fiscales des personnes morales en lien avec le rapatriement de capitaux étrangers, ainsi que de la mise en vigueur de la RFFA. Le plafond de l'effort⁵ fixé à 48 points d'impôts pour 2020 n'impacte pas notre Commune qui ne l'atteint pas.

5. ANALYSES ET COMPARATIFS

5.1 Comparatif des budgets par nature 2020 et 2019, avec le détail des principales évolutions

Taux de 59,5				Amendé - YC charges liées (péréquatives)	Variations budget	%	Amendements	Amendé - SANS charges liées
Cptes	Libellés	Budget 2020	En %	Budget 2019			Budget 2019	
3	Charges par nature	60 082 990	100%	64 790 487	(4 707 497)	-7,3%	6 562 400	58 228 087
30	Autorités et personnel	6 609 190	11,0%	6 990 785	(381 595)	-5,5%		6 990 785
31	Biens, services, marchandises	9 909 621	16,5%	9 381 142	528 479	5,6%		9 381 142
32	Intérêts passifs	657 500	1,1%	594 500	63 000	10,6%		594 500
33	Amortissements	2 686 179	4,5%	2 957 365	(271 186)	-9,2%		2 957 365
35	Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	35 843 610	59,7%	40 159 070	(4 315 460)	-10,7%	6 562 400	33 596 670
36	Aides et subventions	3 380 890	5,6%	3 231 140	149 750	4,6%		3 231 140
38	Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	366 500	0,6%	807 485	(440 985)	-54,6%		807 485
39	Imputations internes	629 500	1,0%	669 000	(39 500)	-5,9%		669 000
4	Revenus par nature	51 947 834	100%	55 119 217	(3 171 383)	-5,8%	574 233	54 544 984
40	Impôts	36 400 000	70,1%	35 235 037	1 164 963	3,3%		35 235 037
41	Patentes, concessions	205 000	0,4%	207 610	(2 610)	-1,3%		207 610
42	Revenus du patrimoine	3 592 059	6,9%	3 716 520	(124 461)	-3,3%		3 716 520
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	7 313 440	14,1%	7 102 880	210 560	3,0%		7 102 880
44	Parts à des recettes cantonales	456 000	0,9%	404 000	52 000	12,9%		404 000
45	Participations et remboursements de collectivités publiques	3 188 800	6,1%	7 322 630	(4 133 830)	-56,5%	574 233	6 748 397
46	Autres prestations et subventions	84 695	0,2%	107 200	(22 505)	-21,0%		107 200
48	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	78 340	0,2%	354 340	(276 000)	-77,9%		354 340
49	Imputations internes	629 500	1,2%	669 000	(39 500)	-5,9%		669 000
	Résultat (excédent charges) bénéfice	(8 135 156)		(9 671 270)	1 536 114	-15,9%	(5 988 167)	(3 683 103)

Tableau 1

Autorités et personnel (30) : les charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales, ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités. En 2020, le nombre d'EPT (emplois à plein temps) diminue légèrement en raison du transfert partiel des concierges du Martinet à l'association intercommunale Enfance et Jeunesse.

Le nombre d'EPT passe ainsi de 57.45 (budget 2019) à 53.8 (y compris 8 apprentis).

⁵ Correspond au montant maximum qu'une commune peut être amenée à contribuer à la péréquation directe (péréquation intercommunale) et indirecte (facture sociale). Ce maximum s'exprime en nombre de points d'impôt communal (art. 5 al. 2 LPIC). Décision valable pour les années 2020 et 2021.

Biens, services, marchandises (31) : l'augmentation provient principalement des frais d'entretien des bâtiments, de l'éclairage public et du réseau routier. Comme mentionné au point 3.2, ces travaux mis en attente depuis fin 2018, doivent être entrepris.

Intérêts passifs (32) : l'augmentation des intérêts passifs est en lien principalement avec l'emprunt nécessaire au financement du ménage communal. En effet, la marge d'autofinancement devenue négative depuis 2019, en plus de ne plus permettre à la Municipalité d'amortir la dette liée aux investissements, contraint la Commune à emprunter pour financer ses frais courants, et ainsi reporter la dette sur les générations futures. Par chance, cette augmentation reste faible grâce au niveau historiquement bas des taux d'intérêts.

Amortissements (33) : la charge d'amortissement reste stable. Deux amortissements se terminent en 2020, le premier concerne la première phase de réorganisation des transports régionaux et le second est en lien avec les écoles, ils viennent tous deux réduire le budget 2020. Cette diminution est absorbée par l'amortissement des séparatifs de la rue du Temple, ainsi que celui en lien avec l'acquisition du nouveau logiciel de gestion intégré (ERP), qui débutent en 2020.

	Budget 2020	Budget 2019	Variation	Détails
Amortissements du patrimoine administratif				
Travaux de la Grand-Rue	511 700	511 700	-	
Travaux de génie civil	221 120	253 760	-32 640	Fin 1ère phase réorganisation transports régionaux
Collecteurs	288 595	187 410	101 185	Séparatif rue Temple
Collèges et terrains de sport	319 800	431 700	-111 900	Fin classes Maupas
Divers bâtiments (La Cure, Barcarolle, Casino, Château)	310 580	310 580	-	
Travaux de rénovation du port	207 675	207 675	-	
Route des Quatre-Communes	67 650	67 650	-	
700ème anniversaire de la Ville de Rolle	-	262 000	-262 000	
Informatique - nouvel ERP	101 610		101 610	nouveau
Divers amortissements	139 729	207 170	-67 441	
Amortissements totaux patrimoine administratif	2 168 459	2 439 645	-271 186	
Amortissements du patrimoine financier				
Bâtiments divers	287 720	287 720	-	
Amortissements totaux patrimoine financier	287 720	287 720	-	
Défalcations (débiteurs)	230 000	230 000	-	
Amortissements bruts totaux	2 686 179	2 957 365	-271 186	
Prélèvement à la réserve du développement touristique (9280.09)		-262 000	262 000	
Amortissements nets	2 686 179	2 695 365	-9 186	

Tableau 2

Remboursements, participations et subventions aux collectivités publiques (35), aides et subventions (36) : le poste est principalement composé des charges étatiques⁶ relevant de la péréquation, directe et indirecte. Ces charges se sont systématiquement inscrites à la hausse ces dernières années, dont l'effet s'est encore accentué par la suppression de la valeur du point d'impôt écrêté comme référence dans les calculs. Rolle, importante contributrice par la valeur élevée de son point d'impôts, est particulièrement impactée par cette décision.

La diminution de ce poste est en lien avec celle des entrées fiscales, compte 40, auquel doit être ajoutée une partie de la diminution du compte (45) (CHF 3'472'000) correspondant à la compensation RIE III versée par le canton en 2019, montants sur lesquels se base le calcul de la péréquation. En 2020, la compensation RFFA⁷ vient directement en augmentation des impôts (40). Conformément aux calculs du Canton, la diminution des entrées fiscales est moins élevée que la réduction de la charge péréquative. Le résultat est donc un effet positif pour notre Commune de CHF 1'354'497. Pour plus de clarté vous pouvez consulter le tableau 3 ci-après.

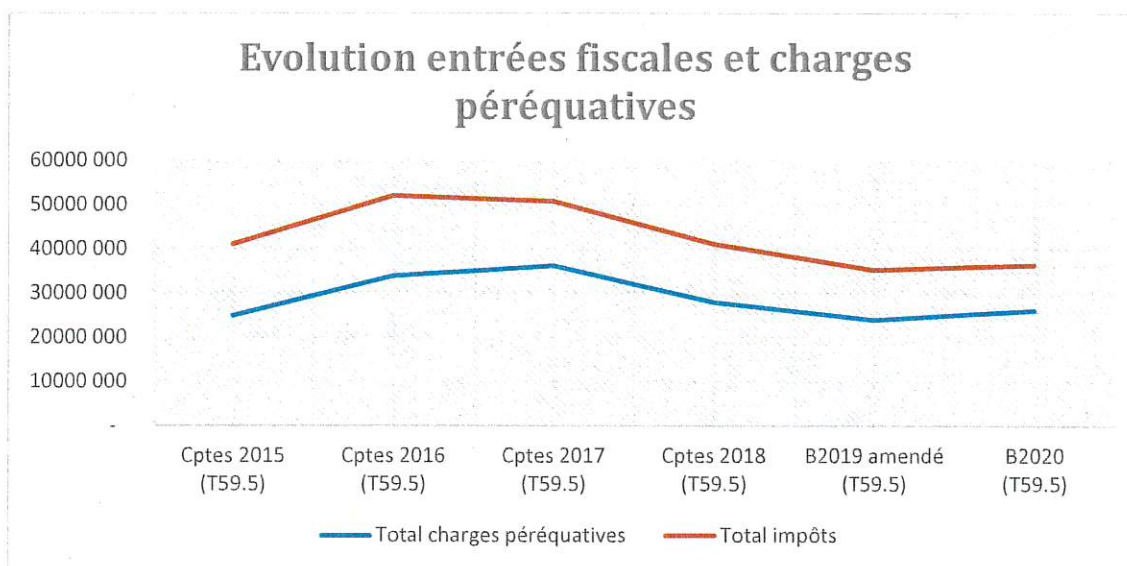
⁶ Le montant total de la facture sociale à charge des communes est budgété à CHF 824'863'600 pour 2020 (CHF 817'485'000 en 2019 et CHF 790'010'914 en 2018)

⁷ Pour 2020, elle est répartie proportionnellement aux rendements des personnes morales budgétées par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI)

	Variation	B2020	B2019	B 2019
40 Impôts	1 164 963	36 400 000	35 235 037	Amendements
Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	(1 207 030)	18 460 000	19 667 030	
Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales	295 993	12 900 000	12 604 007	
Impôt foncier	(50 000)	1 750 000	1 800 000	
Droits de mutation	60 000	560 000	500 000	
Impôts sur les successions et donations	(24 000)	500 000	524 000	
Impôts, taxes sur possession et dépense	0	110 000	110 000	
Impôts	(10 000)	20 000	30 000	
Participation Confédération RFFA	2 100 000	2 100 000		
Participation Canton RIE III (45 Participation et remboursement)	(3 472 746)		3 472 746	
40 impôts - y compris participation Canton RIE III	(2 307 783)	36 400 000	38 707 783	
Facture sociale	(2 768 000)	15 800 000	18 568 000	3 903 900
Péréquation directe	(828 520)	9 080 000	9 908 520	2 084 267
Réforme policière	(65 760)	1 280 000	1 345 760	
Total charges péréquatives	(3 662 280)	26 160 000	29 822 280	5 988 167
Résultat	1 354 497	10 240 000	8 885 503	(5 988 167)

Tableau 3

Le graphique 2, ci-dessous, démontre l'évolution des charges péréquatives et revenus fiscaux dans le temps. Les deux courbes se rapprochent ; par conséquent en 2020, comme pour 2019, les impôts sont quasiment intégralement utilisés pour payer les charges cantonales.



Graphique 2

Le tableau 4 ci-dessous démontre l'évolution dans le temps des charges péréquatives comparées aux entrées fiscales. Il permet également de constater la volatilité de la valeur du point d'impôt Communal, tout comme celle par habitant.

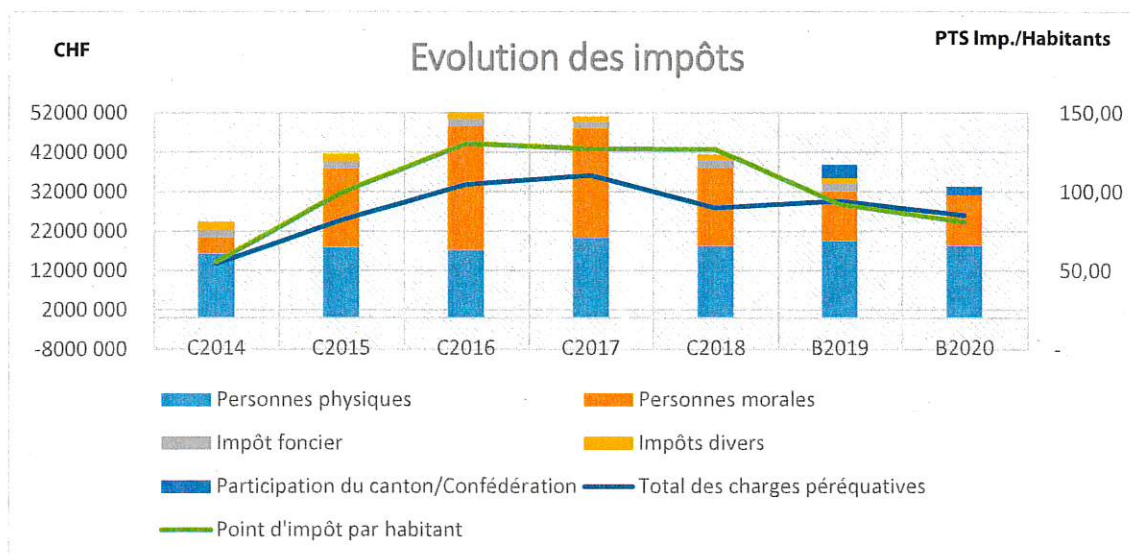
Données communales								Résultats péréquatifs					
Source	Années	Revenus déterminants	Revenus conjoncturels	Taux	Point impôt	Population	Pts impôt p/h	Total charges péréquatives	Charges conjoncturelles	Total charges péréquatives et conjoncturelles	Nbre points impôts	Soit en % revenu	Solde revenus à disposition commune (sans les prélèvements conjoncturels)
Cptes	2014	21 214 000	2 860 109	59,50	356 538	5 900	60,4	10 318 000	1 273 637	11 591 637	28,9	48,6%	10 896 000
Cptes	2015	38 147 000	3 186 599	59,50	641 126	6 047	106,0	23 618 000	1 316 945	24 934 945	36,8	61,9%	14 529 000
Cptes	2016	49 670 000	2 251 315	59,50	834 790	6 142	135,9	32 961 000	983 720	33 944 720	39,5	66,4%	16 709 000
Cptes	2017	49 034 000	1 949 512	59,50	824 101	6 225	132,4	35 384 000	840 073	36 224 073	42,9	72,2%	13 650 000
Cptes	2018	38 915 000	2 327 054	59,50	654 034	6 246	104,7	26 686 000	1 000 840	27 686 840	40,8	68,6%	12 229 000
Bud	2019	37 653 000	2 331 570	59,50	632 824	6 225	101,7	28 982 207	840 073	29 822 280	45,8	77,0%	8 670 793
Bud	2020	34 510 000	2 230 000	59,50	580 000	6 246	92,9	25 159 159	1 000 841	26 160 000	43,4	72,9%	9 350 841

Tableau 4

Attribution aux fonds et financements spéciaux (38): la diminution s'explique principalement par une réduction de la marge bénéficiaire sur l'épuration, ainsi que l'abolition du report du résultat du service gaz. Ce dernier n'étant pas défini comme un domaine autofinancé, la Commune n'a pas l'obligation de le traiter comme tel.

Impôts (40): les entrées fiscales pour 2020 restent proche de celles de 2019. Selon les prévisions de l'Administration Cantonale des Impôts (ACI), l'augmentation des impôts liée à l'abolition des privilèges fiscaux des sociétés à statuts spéciaux (RFFA), est contrebalancée par d'autres effets, comme le rapatriement de capitaux aux USA. Il faut relever que l'abandon des statuts spéciaux peut s'accompagner de mesures transitoires, voire de nouvelles mesures au 1^{er} janvier 2020. Comme l'ACI ne prévoit pas de communication relative à cette réforme fiscale, car elle ne possède pas assez de données fiables, tant sur le plan cantonal que communal, il est difficile, voire impossible d'évaluer plus précisément l'impact financier lié à ces changements de régime.

Comme démontré sur le graphique 3 ci-dessous, la courbe représentant les personnes physiques reste stable, alors que celle des personnes morales varie fortement. Le total des charges péréquatives évolue différemment de celui des entrées fiscales. Ces dernières se réduisent fortement, alors que les charges cantonales demeurent élevées.



Graphique 3

Taxes, émoluments et produits des ventes (43) : une légère augmentation est constatée, principalement due à la facturation de nouveaux émoluments dès le 1^{er} janvier 2020 (préavis 2016 – 2021 / No 34).

Participations et remboursements de collectivités publiques (45) : la diminution s'explique par la part versée à la Commune en 2019 par l'Etat de Vaud, en lien avec l'entrée en vigueur de la RIE III, conformément à la motion Mischler demandant CHF 50 millions à répartir entre les 309 communes vaudoises. La part de Rolle s'est élevée à CHF 3,473 millions. En 2020, la compensation de la Confédération se rapportant à l'entrée en vigueur de la RFFA s'élevant à CHF 2,100 millions vient en augmentation des impôts, conformément au tableau 3.

6. DETAIL RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES ET PARTICIPATIONS STATUTAIRES

Participations intercommunales	Comptes					Budgets	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participation Conseil Régional Nyon	118 525	118 564	121 343	123 740	124 500	126 000	126 000
Participation à la bibliothèque intercommunale			136 500	168 120	144 501	173 030	197 015
Participations des communes ou associations	-90 000	-92 111	-90 000	-90 000	-	-	-91 000
Participations au fonds Nyon région tourisme	95 352	99 506	95 222	85 649	94 587	76 500	76 500
Participations à Nyon région tourisme	60 000	60 000	60 000	60 000	8 346	6 750	70 250
Participation Rolle AIER - Générale	775 821	723 261	694 543	597 482	612 702	778 330	754 281
Participation Rolle AIER - Amortissements	595 450	541 592	528 743	521 541	518 262	523 600	515 054
Participation Rolle AIER - micro-polluant			52 254	52 254	53 181	56 700	56 700
Participation aux frais de l'enseignement	1 700 000	1 700 000	1 878 103	2 117 340	2 264 560	2 316 060	3 401 035
Loyers participation des écoles	-579 670	-579 670	836 120	1 247 100	1 146 400	1 104 780	-559 240
Participation aux frais de l'enseignement	1 127 270	1 224 770	-559 760	-547 620	-555 600	-560 580	742 025
Participation aux charges du SDIS	169 563	170 984	934 937	733 860	720 520	643 310	201 600
Participation aux charges de la PC régionale	105 610	99 858	188 800	193 504	196 544	201 600	127 044
Participation au fonctionnement ARAS	81 365	89 031	100 388	109 568	112 975	115 230	107 730
Subvention réseau AJERE	1 496 938	1 587 018	87 134	74 888	80 954	108 990	2 308 490
Participation charges cantonales - AVASAD - soins à domicile	470 099	502 044	1 841 266	2 129 462	2 308 400	2 205 000	
Participation Fondation de la Côte	14 740	14 750	531 000	6 188	10 206	11 500	
	121 783	121 783	15 118	562 371	577 348	611 100	15 750
				15 355	15 563	15 750	
Total des participations intercommunales	6 262 846	6 381 380	8 918 024	8 160 800	8 403 948	8 486 150	8 049 234

Autres participations statutaires	Comptes					Budgets	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dons, aides et subventions casuels			34 640		50 000	60 600	60 600
Participations diverses - projets régionaux					97 278	300 000	300 500
Subventions culturelles, sportives & sociales	119 270	107 920	70 606	76 550	70 581	80 100	104 200
Subventions école de musique		44 250	53 182	55 686	62 330	69 400	70 000
Dons, aides et subventions casuels	25 733	49 545	25 319	31 560	34 455	21 700	31 700
Subventions culturelles, sportives & sociales	68 000	125 000	125 000	135 000	140 000	140 000	140 000
Subventions culturelles, sportives & sociales	14 956	29 902	32 253	32 715	32 743	30 000	40 000
Participation du canton à la culture, les loisirs et le sport	-8 800		-14 280	-12 680	-12 680	-10 000	-10 000
Participation aux coûts du trafic régional	334 762	338 064	381 402	379 988	462 082	476 220	481 736
	-	348 254	174 127	-	-	-	
Subventions pour l'acquisition de vélos électriques	3 510	2 700	4 800	6 600	10 950	8 000	15 000
Participation aux coûts du trafic régional			5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Dons, aides et subventions casuels	-	16 450	11 550	13 533	8 850	15 000	15 000
Participation du canton à l'aménagement du territoire et pro	-7 500	-5 000	-12 158	-	-4 400	-5 000	
	8 084	8 935	8 733	8 597	8 777	8 760	8 605
	60 481	50 952	43 409	39 585	47 110	39 950	44 030
	417	305	473	282	252	300	300
Participation paroisse - langue allemande							
Participation à la réforme policière	1 008 788	985 423	1 300 043	1 418 260	1 312 090	1 345 760	1 280 000
Participation au centre funéraire régional	16 868	15 114	16 175	15 046	15 347	15 170	13 740
Participation Fondation accueil de jour	29 480	29 500	30 235	30 710	31 125	31 500	31 500
Participation Fondation vaudoise de probation	1 179	1 180	1 209	1 228	1 245	1 260	1 260
Participation - programme EVAM, migrants	3 448	3 600	1 775	2 700	-	5 000	2 000
Subventions culturelles, sportives & sociales	82 022	99 207	114 607	120 180	120 738	120 740	125 045
Exonérations diverses taxes déchets			181 787	192 427	191 791	182 070	191 340
Subvention sacs taxés pour les naissances			17 480	12 520	16 240	20 000	16 300
Aides complémentaires communales	59 250	38 729	14 763	14 525	15 694	22 000	28 500
Aides sociales casuelles	7 373	5 272	1 497	965	1 009	5 000	5 000
	-	-	5 000	-	-	-	
Subvention quartier solidaire			72 000	72 000	72 000	48 000	
		39 209	18 320	-	-	-	
Subventions aide au logement	16 986	14 436	12 504	10 584	7 620	19 500	34 700
Total des autres participations statutaires	1 844 308	2 348 947	2 731 449	2 663 561	2 813 727	3 064 030	3 036 056
Total global des participations	8 107 154	8 730 327	11 649 474	10 824 361	11 217 675	11 550 180	11 085 290

7. EVOLUTION DE LA FACTURE SOCIALE

Evolution de la facture sociale	Comptes				Budgets	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Participation charges cantonales - assurances maladie & accidents	755 787	1 608 783	2 442 780		1 850 818	1 488 700
Participation charges cantonales - PC à Domicile & hébergement	2 740 101	5 832 633	7 706 790		5 539 527	4 610 200
Participation charges cantonales - facture sociale - RI	2 984 065	6 351 939	8 337 580		6 254 688	4 936 000
Participation charges cantonales - facture sociale - aides	1 314 074	2 797 164	3 713 490		2 565 248	2 179 700
Participation charges cantonales - facture sociale - acompte	264 578	563 186	1 237 760	25 617 167	1 239 279	868 700
Participation charges cantonales - facture sociale - bourses	348 652	742 154	947 053		686 959	580 800
	-41 331	-400 000	-		-	-
Total de la facture sociale	8 365 926	17 495 859	24 385 453	25 617 167	18 136 520	14 664 100
Participation au fonds de péréquation	6 791 433	9 900 000	10 918 452	12 789 084	11 060 477	9 986 900
Participation/Déduction fonds de péréquation	-2 310 430	-2 300 000	-2 535 000	-2 860 000	-2 543 662	-1 998 100
Plafonnement de la charge péréquative						-164 547
Péréquation nette	4 481 003	7 600 000	8 383 452	9 929 084	8 516 815	7 824 253
Total des charges péréquatives	12 846 929	25 095 859	32 768 905	35 546 251	26 653 335	22 488 353
Total des participations yc charges péréquatives et sans réforme policière	20 954 083	33 826 186	44 418 379	46 370 612	37 871 010	34 038 533
						35 965 290

8. RÉPARTITION DES PRINCIPALES CHARGES PAR NATURE POUR LE BUDGET 2020 ET SYNTHÈSE GLOBALE

La facture sociale, charge Cantonale, représente à elle seule le 26 % du total des charges budgétées.

Le 40 % des charges en dehors des participations restent stables, ce qui se confirme sur le graphique 7.

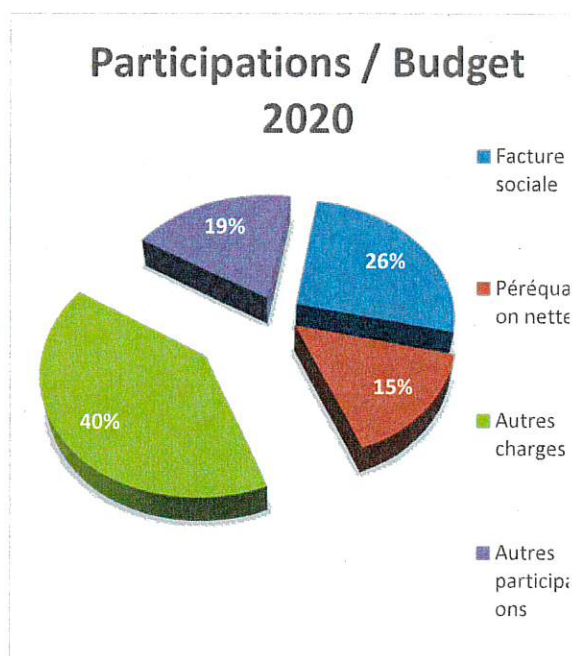


Tableau 5

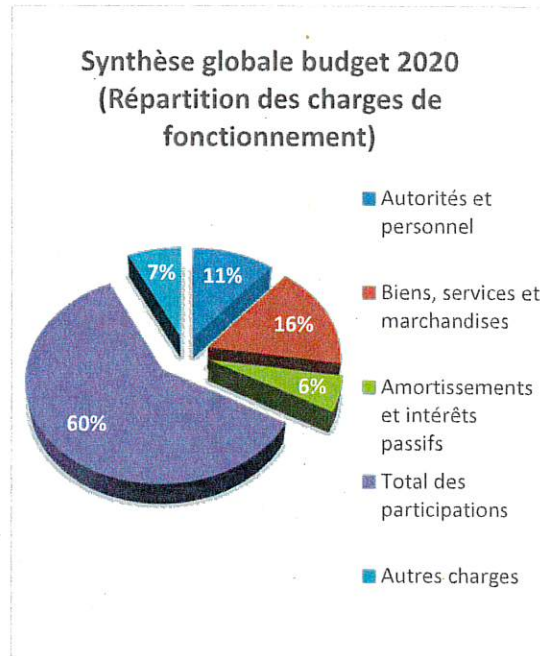


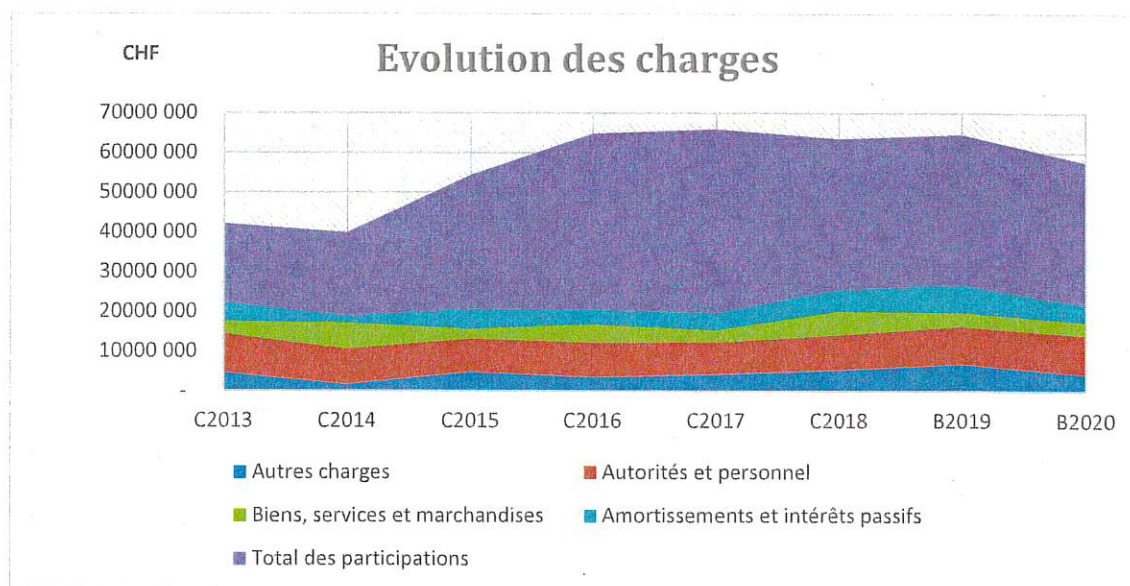
Tableau 6

9. EVOLUTION DES CHARGES DE 2013 À 2020

Les charges maîtrisables restent stables, conformément au tableau 7 et graphique 7 ci-dessous :

	C2013	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	B2019	B2020
Autorités et personnel	7 033 714	6 901 615	7 111 996	7 490 506	7 349 104	6 890 706	6 990 785	6 609 190
Biens, services et marchandises	9 763 981	8 883 622	8 293 864	8 650 851	8 073 035	8 803 303	9 416 142	9 909 621
Amortissements et intérêts passifs	3 104 514	6 627 482	2 483 258	4 707 084	3 142 214	6 062 877	3 551 865	3 343 679
Total des participations	19 917 123	20 954 083	33 826 186	44 418 379	46 370 612	37 871 010	37 871 010	35 965 290
Autres charges	4 736 156	1 738 827	4 931 737	3 606 707	4 277 318	5 434 104	6 960 685	4 255 210
	44 555 488	45 105 629	56 647 040	68 873 527	69 212 283	65 062 000	64 790 487	60 082 990

Tableau 7



Graphique 7

10. ETAT DE LA DETTE ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT

10.1 Etat de la dette

Liste des emprunts contractés – valeurs prévisionnelles au 31.12.2020 (en CHF) :

Prêteur	Capital restant dû	Échéance	Durée résiduelle	Taux	Type emprunt
Fonds de compensation AVS - GE	3 000 000,00 CHF	28.05.2025	5,61	Taux fixe à 0.49 %	Fixe
Fonds de compensation AVS - GE	2 000 000,00 CHF	28.05.2027	7,61	Taux fixe à 0.69 %	Fixe
SUVA	4 000 000,00 CHF	13.11.2024	5,07	Taux fixe à 0.29 %	Fixe
Mgros Pensionskasse	5 000 000,00 CHF	13.11.2031	12,07	Taux fixe à 0.9 %	Fixe
Fonds de compensation AVS - GE	3 000 000,00 CHF	03.04.2028	8,46	Taux fixe à 0.77 %	Fixe
Luzerner Fonds de pension	3 000 000,00 CHF	05.04.2033	13,46	Taux fixe à 1.11 %	Fixe
Luzerner Fonds de pension	5 000 000,00 CHF	14.03.2034	14,41	Taux fixe à 0.94 %	Fixe
Postfinance	1 720 000,00 CHF	02.02.2022	2,29	Taux fixe à 1.4 %	Fixe
Postfinance	4 500 000,00 CHF	05.01.2024	4,21	Taux fixe à 1.82 %	Fixe
Postfinance	4 500 000,00 CHF	16.05.2024	4,58	Taux fixe à 1.26 %	Fixe
BCV	1 720 000,00 CHF	06.05.2022	2,55	Taux fixe à 1.5 %	Fixe
Court terme	4 000 000,00 CHF			Taux négatif 0,40 %	Variable
	500 000,00 CHF				Programme informatique
	3 700 000,00 CHF				Rte des 4 Communes, solde port, mise en séparatif et divers préavis accordés
	5 000 000,00 CHF				Marge autofinancement négative prévisionnelle 2019
	3 000 000,00 CHF				Rte des 4 Communes, passage sous-voie, liaison mode doux
	5 000 000,00 CHF				Marge autofinancement négative prévisionnelle 2020
Net prévisionnel au 31.12.2020	58 640 000,00 CHF				

Tableau 8

Total prévisionnel supérieur au plafond d'endettement fixé à CHF 51 millions pour la législature 2016-2021. Une demande d'augmentation du plafond d'endettement sera effectuée courant 2020.

10.2 Marge d'autofinancement

Pour mémoire, le compte de fonctionnement enregistre l'ensemble des opérations relatives à l'activité d'une collectivité. Sa structure a notamment été pensée afin d'assurer une marge d'autofinancement positive aux collectivités publiques en temps normal.

En effet, parmi les opérations comptabilisées dans ce compte, les imputations internes (39 et 49), les amortissements du patrimoine administratif et financier (330, 331 et 332) et les éventuels amortissements du découvert (333) sont de nature purement comptable et n'engendrent ni encaissements, ni décaissements. Les imputations internes figurent à la fois du côté des charges et du côté des revenus. Comme elles se compensent, elles n'influencent pas le solde de fonctionnement.

Dès lors, en équilibrant leur compte de fonctionnement (comme le recommandent les concepteurs du plan comptable et la loi sur les finances des communes vaudoises), les collectivités publiques devraient dégager une marge d'autofinancement positive à la hauteur des amortissements du patrimoine administratif et financier.

Les communes s'assurent ainsi la possibilité de financer en partie ou en totalité leurs investissements et/ou de rembourser leur dette. C'est la raison pour laquelle la marge d'autofinancement, qui s'apparente à la notion de cash-flow dans l'économie privée (bénéfice avant amortissements), constitue un indicateur important dans l'évaluation de la capacité d'investissement d'une collectivité publique.

Pour la commune de Rolle, on constate une **marge négative** à hauteur de **CHF 5'160'817** conformément au tableau 9 ci-après et pour la deuxième année consécutive.

Marge d'autofinancement	Budget 2020	Budget 2019 avant amendements	Variation B/2020 - B2019	Comptes 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Ecart (pertes) Profits	(8 135 156)	(9 746 020)	1 610 864	(2 143 971)	(742 014)	1 768 586
Amortissements	2 686 179	2 957 365	(271 186)	5 743 664	2 889 442	4 438 647
Attributions et prélèvements aux financements spéciaux /Défalcation débiteurs	288 160	453 145	(164 985)	(2 899 391)	(947 756)	(533 591)
Marge d'autofinancement	(5 160 817)	(6 335 510)	1 174 693	700 302	1 199 672	5 673 642

Tableau 9

Comptes affectés

Les comptes affectés concernent les équipements communautaires (centre 423), les égouts et l'épuration (centre 460), les ports (470 et 471). Ces comptes ne présentent aucun impact sur le budget, comme ils sont équilibrés à chaque exercice par les encaissements annuels ou, s'ils ne sont pas suffisants, par une réserve constituée à cet effet. Pour mémoire, le gaz (830) ne fait plus partie des comptes affectés, comme expliqué en page 9, attribution aux fonds et financements spéciaux (38).

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

11. CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2016-2021 / N° 42 de la Municipalité du 21 octobre 2019,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2020 de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de **CHF 8'135'156.**

* * * * *

Approuvé par la Municipalité le 24 octobre 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Denys Jaquet



La Secrétaire a.i.

Elisabeth Jordan

1^{ère} séance avec la Commission des finances : selon calendrier.

Municipal(e) délégué(e) : M. le Syndic Denys Jaquet